



CFA-CFC
ANTOINE GAPP

DIPLÔME D'ÉTAT **AIDE-SOIGNANT** **(DEAS)**



CFA-CFC ANTOINE GAPP
&

BOUZONVILLE - FREYMING-MERLEBACH - METZ
ST AVOLD - DIEUZE



Image de senivpetro sur Freepik



Cursus:

- Formation continue
- Auto financement, CPF, Pole Emploi...
- Formation par apprentissage
- Cursus partiel
- Tout public

L' alternance:

- Formation par apprentissage
- Soumis à la signature d'un contrat d'apprentissage
- A partir de 17 ans révolu
- Aide au permis (+18ans)

Modalités d'admission, prérequis:

- Ouvert à tous public (formation continue)
- Epreuve de positionnement, sélection, commission
- CV, entretien individuel

5 Lieux de formation :

- CFA-CFC Ensemble scolaire Antoine GAPP, 2 place du marché à 57320 Bouzonville
- CFA-CFC Ensemble scolaire Antoine GAPP 10 Rue Abbé Heydel, 57800 Freyming-Merlebach.
- Ensemble scolaire Saint Etienne, 3 rue Goussaud, 57000 Metz
- Ensemble Sainte Chrétienne La Salle, 1 passage du pensionnat, 57500 SAINT AVOLD
- La Providence 1 r Frères Mesguins, 57260 Dieuze



CFA-CFC ANTOINE GAPP 03.87.85.14.99 cfa-cfc@es-antoinegapp.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes: Action de formation; action de formation par apprentissage



Diplôme d'Etat de niveau IV

Rôles et fonctions

Intégré à une équipe de soins, l'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soin. Il contribue au bien-être des malades en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie.

Contenu de formation

- SPI 7H, TPG 35h, API 35h
- Module 1: Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale 147h
- Module 2: Repérage et prévention des situations à risque 21h
- Module 3: Évaluation de l'état clinique d'une personne 77h
- Module 4: Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 182h
- Module 5: Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35h
- Module 6: Relation et communication avec les personnes et leur entourage 70h
- Module 7: Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21h
- Module 8: Entretien des locaux, des matériels et prévention des risques associés 35h
- Module 9: Traitement des informations 35h
- Module 10: Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques 70h

Durée et rythme

- 12 mois en formation continue
- 18 mois en apprentissage
- Formation Théorique-770 h
- Formation clinique (stages) : 770 h
- 1540 h de formation totale

Les titulaires des diplômes suivants bénéficient d'un allègement de formation : Auxiliaire de puériculture, ambulancier, AVS, MC d'aide à domicile, aide médico-psychologique, assistant de vie aux familles, DEAES, titulaire du bac pro ASSP

Poursuite d'étude et débouchés

Le titulaire du DEAS peut poursuivre sa formation et préparer :

- DE d'infirmier
- DE d'auxiliaire de puériculture

Le métier s'exerce en EHPAD, hôpitaux, cliniques, maisons d'accueil spécialisées et domicile des patients.

Coût

- Formation par apprentissage 100% financé par les OPCO
- Frais d'inscription offerts
- **Cursus complet en formation continue à 5990€ TTC** (grille tarifaire pour cursus partiel sur demande)
- Financement possible CPF, autres financeurs, autofinancement,,

- ✓ **70% en emploi après 6 mois**
- ✓ **Autres situations: 24%**
- ✓ **Taux de poursuite d'études: 6%**
- ✓ **Taux de satisfaction : première sortie en juin 2023**

Données DARES en Grand Est maj au 8/11/22

Formation accessible sur nos sites annexes de METZ DIEUZE - St AVOLD seulement par apprentissage

En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge	-18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans +
Salaire brut	27% SMIC	43% SMIC	53% SMIC*	100% SMIC*
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge	-18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans +
Salaire brut	39% SMIC	51% SMIC	61% SMIC*	100% SMIC*

Formation en Alternance

Promotion	2022	2023	2024
Nombre de candidats inscrits	10		
Nombre de candidats admis			
Taux de réussite			

Personne en situation de handicap, vous avez accès à la formation. Vous pouvez contacter notre référent handicap au 03.87.85.14.99 ou au cfa-cfc@es-antoinegapp.fr

[Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

